

Calendrier vaccinal de base recommandé par le Conseil Supérieur d'Hygiène - 2007

VACCINS	AGE ⁽¹⁾	2 MOIS	3 MOIS	4 MOIS	12 MOIS	13 MOIS	15 MOIS	18 MOIS	5-7 ANS	10- 13 ANS	14 -16 ANS
Polio inactivé ⁽²⁾		IPV	IPV	IPV		●	IPV	●	IPV		
Diphthérie- Tétanos- Coqueluche ⁽³⁾		DTPa	DTPa	DTPa		●	DTPa	●	DTPa		dT dTpa
<i>Haemophilus influenzae</i> de type b ⁽⁴⁾		Hib	Hib	Hib		●	Hib	●			
Hépatite B ⁽⁵⁾		VHB	VHB	VHB		●	VHB	●		VHB	
Rougeole Rubéole Oreillons ⁽⁶⁾					RRO ₁	●			RRO ₁	RRO ₂	RRO ₂
Méningocoque C ⁽⁷⁾						●	MenC	●			
Pneumocoque ⁽⁸⁾		Pn7V		Pn7V	Pn7V	●					
Rotavirus ⁽⁹⁾		ROTA	ROTA	(ROTA)							

● — ● Période au cours de laquelle la dose vaccinale sera administrée



Vaccin combiné



Statut vaccinal à vérifier et à compléter si nécessaire

Ce document ne peut être reproduit que dans son intégralité, sans modification et avec son annexe, sauf autorisation du CSH.
Il a été validé par le CSH : 18/10/2006

⁽¹⁾ **Age**

Le calendrier vaccinal préconisé en fonction de l'âge est celui qui, en fonction des caractéristiques des vaccins, de l'épidémiologie des maladies et de l'organisation des structures préventives, permet de protéger au mieux les enfants. Toute dose non administrée à l'âge recommandé doit, si possible et indiqué, l'être lors du contact suivant entre l'enfant et un vaccinateur. L'ensemble des vaccinations recommandées pour la petite enfance doit être terminé au plus tard à l'entrée à l'école.

Précision concernant les indications d'âge : 5-7 ans signifie du 5^{ème} anniversaire au jour précédent le 8^{ème} anniversaire. Au-dessous de 7 ans signifie : jusqu'au jour précédent le 7^{ème} anniversaire. Plus de 7 ans signifie : à partir du 7^{ème} anniversaire.

⁽²⁾ **Vaccin polio inactivé (IPV)**

La vaccination polio se fera en utilisant un vaccin combiné hexavalent DTPa-VHB-IPV-Hib. Pour ce vaccin combiné, le schéma comporte 3 doses à un mois d'intervalle au cours de la 1^{ère} année et 1 dose de rappel après 12 mois et avant 18 mois. Dans ce cas, le certificat à remettre à la commune comportera les dates de la première, troisième et quatrième dose.

En cas de vaccination par le vaccin IPV seul, 3 doses sont suffisantes : l'intervalle entre les 2 premières doses sera alors de 8 semaines minimum, la 3^{ème} dose sera administrée après 12 mois et avant 18 mois.

La vaccination de rappel à 5-7 ans se fera avec un vaccin combiné tétravalent DTPa-IPV.

⁽³⁾ **Vaccin diphtérie-tétanos-coqueluche (DTPa)**

La vaccination contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche se fera en utilisant un vaccin combiné hexavalent DTPa-VHB-IPV-Hib. La vaccination de rappel à 5-7 ans se fera avec un vaccin tétravalent DTPa-IPV. Ces deux vaccins combinés contiennent un vaccin coquelucheux acellulaire. A partir de 14-16 ans, le vaccin diphtérie, tétanos, dont le dosage des antigènes anti-diphtériques est adapté à l'âge adulte (réduit par rapport au dosage pédiatrique), sera utilisé. A cet âge, le vaccin dTpa, qui contient un vaccin coquelucheux acellulaire, peut être proposé (une fois) en vaccination de rattrapage à ceux qui n'auraient pas reçu une vaccination anticoquelucheuse complète dans l'enfance (càd au minimum 3 doses de vaccins coquelucheux à cellules entières ou de vaccin coquelucheux acellulaire, dont la dernière dose aura été administrée au delà de l'âge d'un an avec un intervalle de 6 mois minimum par rapport à la dose précédente.)

⁽⁴⁾ **Vaccin *Haemophilus influenzae* de type b (Hib)**

La vaccination contre l'*Haemophilus influenzae* de type b se fera en utilisant un vaccin combiné hexavalent DTPa-VHB-IPV-Hib. Pour maintenir une protection efficace contre le Hib, la vaccination de rappel après 12 mois et avant 18 mois est indispensable surtout lors de l'utilisation d'un vaccin combiné contenant du vaccin coquelucheux acellulaire en primo-vaccination.

⁽⁵⁾ **Vaccin hépatite B**

La vaccination du nourrisson contre l'hépatite B se fera avec le vaccin hexavalent DTPa-VHB-IPV-Hib.

A 10-13 ans, les enfants non encore vaccinés recevront 3 doses de vaccin VHB suivant le schéma 0, 1, 6 mois. Aucune vaccination de rappel n'est recommandée chez les enfants ayant reçu une vaccination complète (au moins 3 doses).

⁽⁶⁾ **Vaccin rougeole, rubéole et oreillons (RRO)**

La vaccination RRO comporte 2 doses : à 12 mois et à 10-13 ans. Si nécessaire, les vaccinations seront rattrapées au plus tard à l'entrée à l'école pour la première dose et avant l'âge de 18 ans, de préférence entre 14-16 ans pour la deuxième dose. L'objectif d'élimination de la rougeole en Europe pour 2010 ne pourra être atteint que si les couvertures vaccinales pour les 2 doses de RRO sont \geq à 95%.

⁽⁷⁾ **Vaccin conjugué contre le méningocoque du séro groupe C (MenC)**

La vaccination contre le Méningocoque C (MenC) est recommandée à l'âge de 15 mois, simultanément au vaccin hexavalent DTPa-VHB-IPV-Hib mais sera administrée en un site distinct. L'âge d'administration est reculé en 2007 pour favoriser la vaccination plus rapide du Pn7V.

⁽⁸⁾ **Vaccin conjugué pneumocoque 7 valences (Pn7V)**

La vaccination contre le pneumocoque avec le vaccin Pn7V se fera en 3 doses suivant le schéma 2+1. La troisième dose s'administrera le plus tôt possible au cours de la deuxième année de vie, de préférence à l'âge de 12 mois, pour assurer une protection efficace à long terme..

En 2007, si nécessaire, la vaccination sera rattrapée pour tous les nourrissons avant l'âge de 24 mois... A partir de 24 mois et jusqu'à 59 mois, seuls les enfants qui présentent un risque accru d'infection invasive à pneumocoque seront vaccinés.

⁽⁹⁾ **Vaccin Rotavirus**

Le vaccin rotavirus, administré par voie orale, est recommandé à tous les nourrissons avant l'âge de six mois. Suivant le vaccin utilisé le schéma comporte 2 doses (Rotarix®) ou 3 doses (RotaTeq®). Pour éviter toute association temporelle entre la vaccination et le risque d'invagination intestinale, dont le pic d'incidence se situe au-delà de l'âge de 6 mois, la vaccination sera réalisée avant cet âge. **Aucune vaccination de rattrapage avec le vaccin rotavirus** n'est recommandée au-delà de l'âge de 6 mois .

Toute vaccination est administrée sous la responsabilité d'un médecin. Il est primordial d'enregistrer dans le dossier médical du patient les dates des vaccinations effectuées, les noms des vaccins utilisés et, si possible, les n° du lot du vaccin.

Pour plus de détails consulter les fiches Vaccination de l'enfant et de l'adolescent et Vaccination de l'adulte sur le site du Conseil Supérieur d'Hygiène : http://www.health.fgov.be/CSH_HGR/ cliquez sur «avis et recommandations»- mot-clé "vaccin"